



LACALMETTOUNE CORNET

Légende

Emprise au sol :

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à :

- L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%  
Pour les unités foncières de moins de 600m<sup>2</sup>,  
l'emprise au sol est portée à 70%  
de la superficie de l'unité foncière
- L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
- Non réglementé



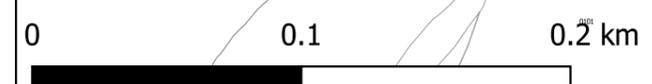
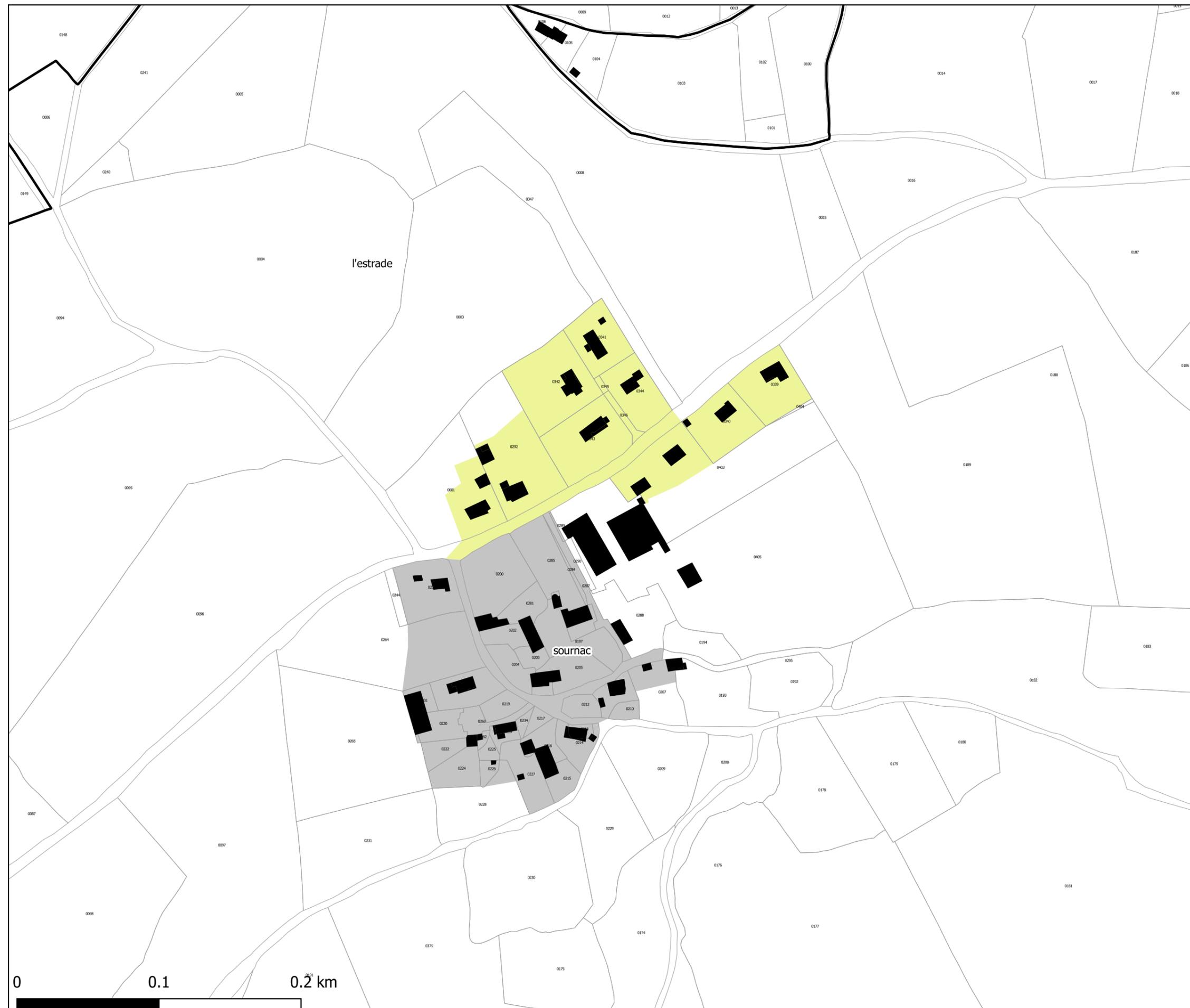
SOURNAC

Légende

Emprise au sol :

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à :

- L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%  
Pour les unités foncières de moins de 600m<sup>2</sup>,  
l'emprise au sol est portée à 70%  
de la superficie de l'unité foncière
- L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
- Non réglementé





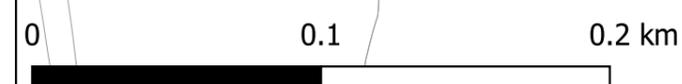
PUÉZAC

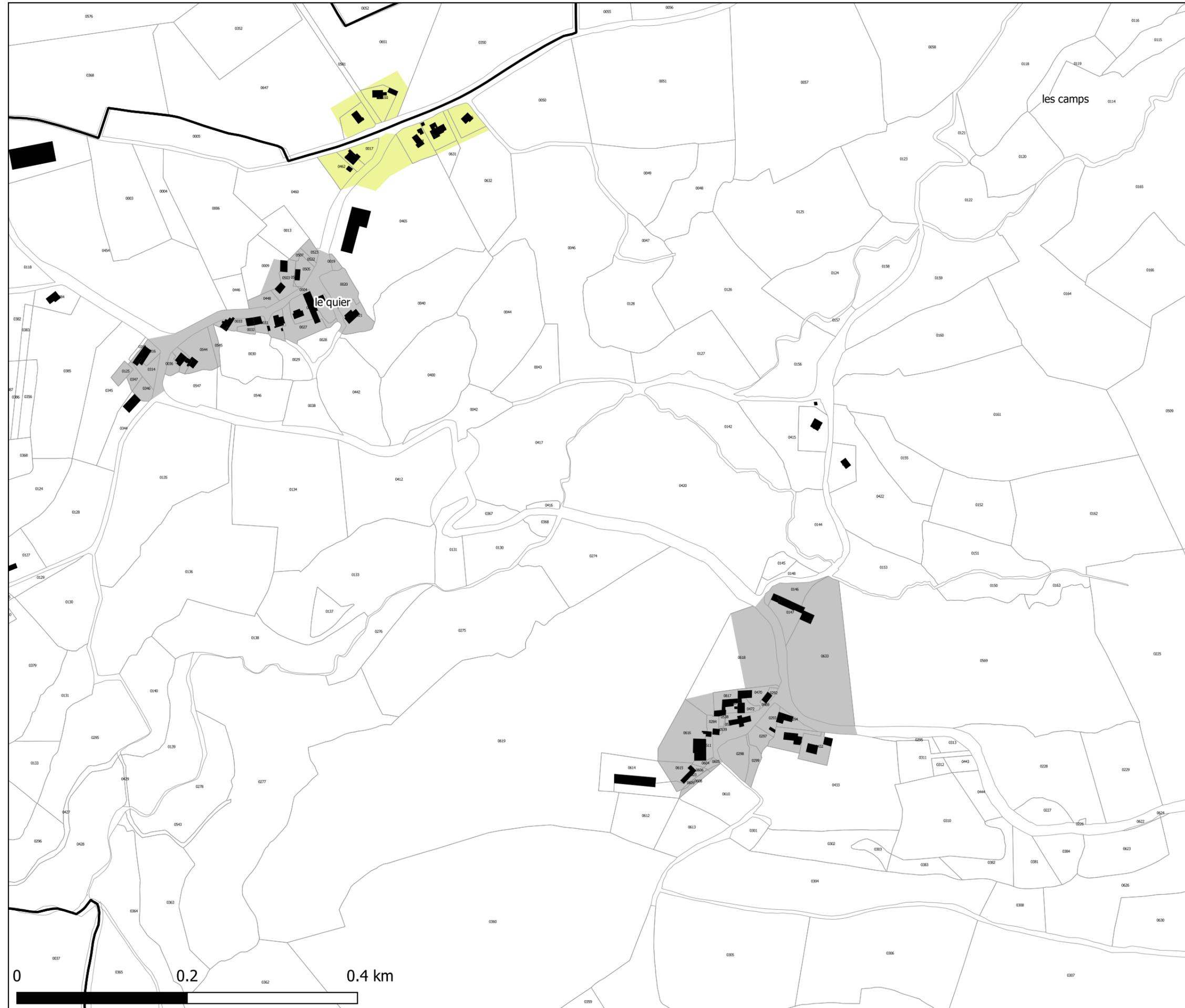
Légende

Emprise au sol :

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à :

- L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%  
Pour les unités foncières de moins de 600m<sup>2</sup>,  
l'emprise au sol est portée à 70%  
de la superficie de l'unité foncière
- L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
- Non réglementé





LE QUIER

Légende

Emprise au sol :

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à :

- L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
- L'emprise au sol maximale est limitée à 50%  
Pour les unités foncières de moins de 600m<sup>2</sup>,  
l'emprise au sol est portée à 70%  
de la superficie de l'unité foncière
- L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
- Non réglementé



LACOMBE

Légende

Emprise au sol :

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à :

-  L'emprise au sol maximale est limitée à 30%
-  L'emprise au sol maximale est limitée à 50%
-  L'emprise au sol maximale est limitée à 50%  
Pour les unités foncières de moins de 600m<sup>2</sup>,  
l'emprise au sol est portée à 70%  
de la superficie de l'unité foncière
-  L'emprise au sol maximale est limitée à 70%
-  Non réglementé